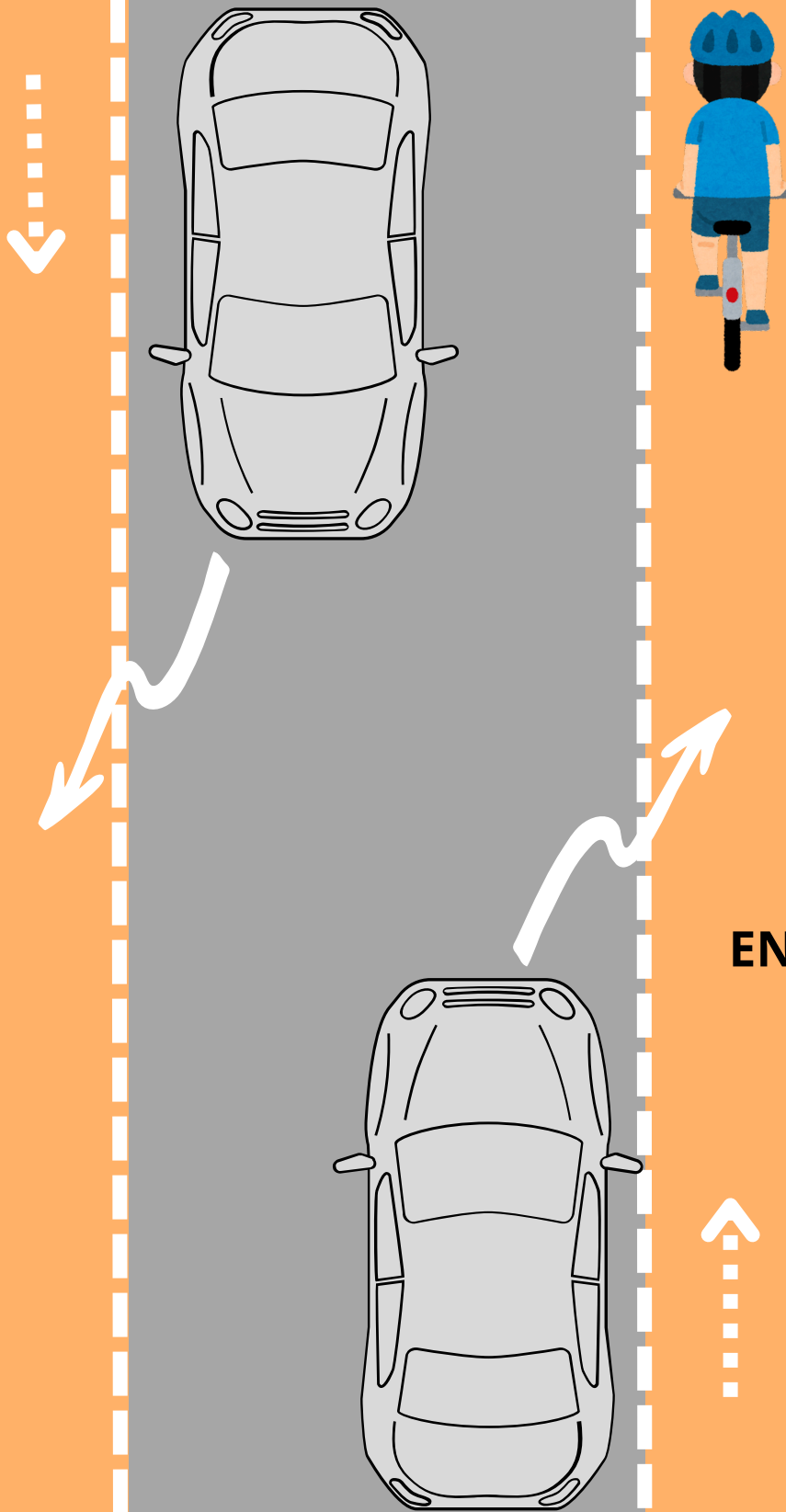


CIRCULATION MODIFIÉE

.....► Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée
route de Sain Bel (de la rue des Roches à la Cité)

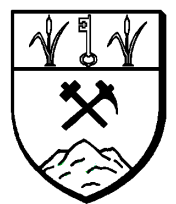


CYCLISTES PRIORITAIRES

> RÉDUISEZ
VOTRE VITESSE

> DÉPORTEZ-VOUS
EN CAS DE CROISEMENT

SAINT-PIERRE-LA-PALUD



MAIRIE

La commune de SAINT PIERRE LA PALUD investit pour votre sécurité

• Qu'est-ce qu'un chaussidou ?

Une chaussée à voie centrale banalisée aussi appelée chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

La chaussée est partagée en 3 voies :

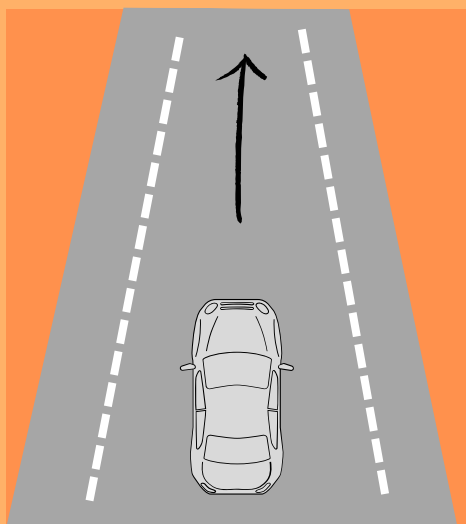
- une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés
- deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos

• Quels sont ses principaux objectifs ?

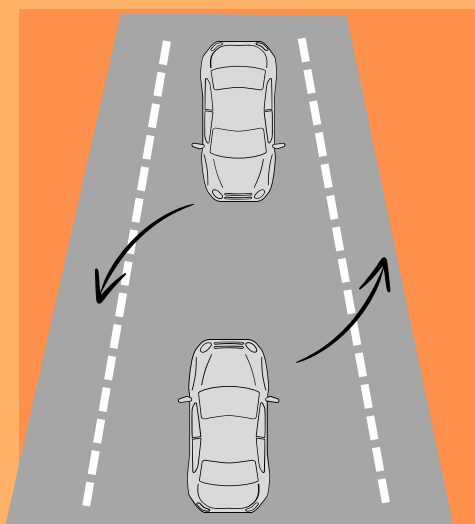
- Sécuriser les déplacements cyclistes
- Favoriser le partage de la route
- Inciter à réduire la vitesse pour la sécurité de tous

• Comment circuler ?

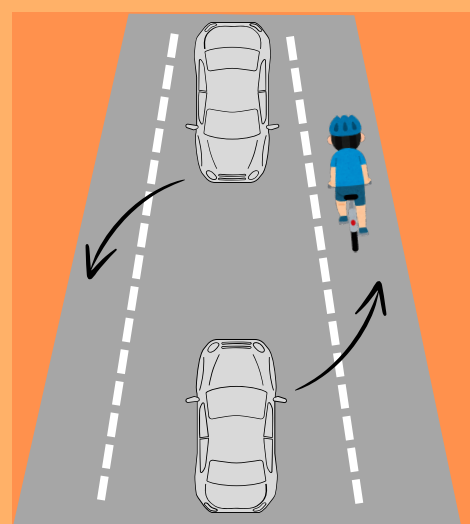
En véhicule motorisé, différents cas de figures peuvent se présenter :



1 - La route est dégagée :
je circule sur la partie centrale de la chaussée.



2 - Un véhicule se présente en face :
je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.



3 - Un véhicule se présente en face et il y a un vélo sur la bande cyclable :
je me rabats à droite sur la bande cyclable derrière le cycliste. Je dépasse le cycliste une fois le véhicule croisé.